



Renforcement des systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants

All photos by: Maria Portway

16 juillet 2026
OKAJU Summer School



Building a Europe
for and with children

**Recommandation CM/Rec(2023)8 Conseil de l'Europe sur
le renforcement des systèmes de signalement des
violences faites aux enfants**

**Anne Kayser – Secrétaire du Comité Directeur pour les Droits de
l'Enfant, Conseil de l'Europe (CDENF)**





Pourquoi une nouvelle recommandation ?

Le Contexte

1

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) - Article 19 de la et Observation générale n° 13 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence

2

Convention de Lanzarote, Article 12 – Signalement des soupçons d'exploitation ou d'abus sexuels

3

Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence CM/Rec(2009)10

4

Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)
Objectif stratégique 1 - Une vie sans violence pour tous les enfants (action 1.1.6.: élaborer et mettre en œuvre des orientations spécifiques sur les mécanismes de signalement à l'intention des professionnels)

Les raisons

Recherche

*Mathews, Bruning, Florescu —
enquête menée dans 25 pays*

- Violence largement sous-déclarée
- Mécanismes fragmentés, non intégrés
- Grande diversité de traitement selon les pays



Recommandation CM/Rec(2023)8

Documents clé

- Recommandation CM/Rec(2023)8
- Lignes Directrices
- Exposé des Motifs



Recommandation CM/Rec(2023)8
et exposé des motifs

Construire une Europe
pour et avec les enfants
www.coe.int/children



Recommande aux gouvernements des États membres:

1. de s'appuyer, dans leur législation, leurs politiques et leur pratique administrative, sur les principes et mesures énoncés dans les **lignes directrices annexées** à la présente recommandation ;
2. de faire en sorte que cette recommandation, y compris les lignes directrices figurant en annexe, soit **traduite dans les langues nationales des États membres du Conseil de l'Europe et diffusée** le plus largement possible auprès des autorités compétentes et des parties prenantes, notamment des autorités de surveillance, des institutions nationales de défense des droits humains, des organisations de la société civile, du secteur privé et de tous les professionnels travaillant pour et avec les enfants, ainsi que de leurs instances collectives;
3. de **développer davantage la coopération internationale et nationale** afin de renforcer les systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants en améliorant l'échange d'informations essentielles et de bonnes pratiques ;
4. **d'examiner régulièrement la mise en œuvre** de la présente recommandation et des lignes directrices annexées, avec la participation des acteurs concernés, et de tenir informé le Comité des Ministres de tout progrès fait et de tout défi restant à relever.



Objectif

D'aider les États membres à concevoir des systèmes nationaux efficaces de signalement par les **professionnels et les bénévoles (ci-après les « professionnels »)** de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, à les renforcer et à en assurer le suivi dès lors qu'ils constituent un élément essentiel des stratégies nationales visant à combattre et à prévenir la violence à l'égard des enfants, aux côtés, entre autres, de systèmes intégrés et pluridisciplinaires de protection de l'enfance.

Définitions clés

- Violence à l'égard des enfants
- Cercle de confiance
- Obligations légale et politique de signalement
- Systèmes de signalement
- “Professionnels”

Principes fondamentaux

L'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination; le droit à la vie et au développement; le droit d'être entendu et de voir son opinion respectée; la protection à l'égard de la violence; le soutien aux familles; la réadaptation et la réinsertion de l'enfant victime de violence



Obligations légales et politiques de signalement

- Définition des obligations des signalement
- Liste des professionnels astreints
- Éléments à renseigner
- Destinataires des signalements
- Étapes du processus
- Rôles et responsabilités

Mesures et sanctions appropriées et proportionnées si non-respect de l'obligation.





Créer un contexte favorable au signalement

Lever les obstacles : repères pratiques

- Méconnaissance des signes
- Méconnaissance du système/ Complexité des procédures
- Crainte des représailles de la part de l'auteur
- Absence de retour ou de suivi – manque de confiance
- Secret professionnel et crainte de sanctions disciplinaires

Ce que répond la Recommandation

- §14 Dérogation au secret professionnel de bonne foi
- §15 Exemption de responsabilité disciplinaire, civile ou pénale
- §16 Protection contre les représailles
- §18 Campagnes et formations pour améliorer connaissance et confiance dans le système

Luxembourg : l'exemption de confidentialité n'est prévue que « dans des circonstances limitées »

Source: Florescu, Reporting mechanisms and practices concerning violence against children in several Council of Europe member States (2021 survey report)



Procédures de signalement efficaces

Cinq étapes intégrées à un système pluridisciplinaire de protection de l'enfance — en manquer une, et le dispositif échoue.

1. Détection & reconnaissance des signes

2. Signalement

3. Réception & orientation

4. Analyse & traitement

5. Réponse et suivi adaptés



Un seuil clair : clé pour un système efficace

- Indispensable pour **éviter l'incertitude**
- Le **soupçon** raisonnable comme déclencheur
- Peut être différent selon les **professionnels**, l'âge ou la vulnérabilité

19/25

États citent le manque de connaissance des signes comme principal frein au signalement

Source: Florescu, Reporting mechanisms and practices concerning violence against children in several Council of Europe member States (2021 survey report)

Pratiques prometteuses à l'étranger

Irlande	Pays-Bas	Portugal
Guidance nationale, liste d'indicateurs, Safeguarding Statements	Procédure en 5 étapes, accompagnement par des experts	Guides sectoriels, plateformes de signalement en ligne



Participation et accès : changer de paradigme

Ce que recommande le CdE

- L'enfant **sujet** de droits
- **Information** claire, accessible et adaptée
- Droit d'être **entendu**, d'être informé du suivi

Pratiques prometteuses

- **Portugal** : formulaire de signalement pour enfants en ligne
- **Islande** : tablettes scolaires avec bouton d'aide direct, suivi par un référent
- **Italie** : Telefono Azzurro, ligne d'écoute pour enfants

Schéma : parcours simplifié pour l'enfant

1 Signalement possible par l'enfant — anonymat respecté

2 Information adaptée à l'âge, feedback sur le suivi

3 Environnement bienveillant, pas de victimisation secondaire: Barnahus

Sensibilisation et éducation complète à la sexualité : programmes de sensibilisation pour enfants et grand public sur la reconnaissance de la violence ; ESC adaptée à l'âge pour que l'enfant sache reconnaître et signaler.



Coopération interinstitutionnelle et protocoles

Facteurs clé pour une coopération interinstitutionnelle efficace : *Protocoles de coopération interdisciplinaire et interinstitutionnelles*

- **Dérogations** à la confidentialité ou au secret professionnel
- **Points de contact désignés** dans les organismes compétents
- Partage **d'informations** sécurisé entre institutions et bases de données partagées
- **Retour d'information** garantissant la confiance dans le processus
- **Formation** obligatoire
- **Evaluation** et **suivi** des systèmes de signalement

Pratiques prometteuses (EM §55)

Lituanie : point central, délais de réponse courts

Slovénie : groupes pluridisciplinaires modulables selon le cas

Barnahus : justice, santé et social sous un même toit — l'enfant raconte son histoire une seule fois



Après le signalement : réponse et retour

- 1 Intervention et services rapides et coordonnés
- 2 Réception du signalement notifiée
- 3 Environnement sûr, appui psychosocial pour l'enfant, soutien aux familles
- 4 Retour d'informations aux professionnels ayant effectué un signalement

Pratiques prometteuses

- **Italie** : mesures pour l'entretien de l'enfant victime
- **Barnahus**: coordination des services
- **Danemark** : droit à l'information suite à notification



Pourquoi la collecte de données et le suivi sont-ils cruciaux ?

- Piloter les politiques publiques
- Identifier les obstacles et inégalités
- Garantir la transparence, la qualité, l'amélioration continue

Ce que répond la Recommandation

- §37 Bases de données complètes et des systèmes interopérables pour le partage d'information
- §38 Encourager la recherche sur les signalements des cas de violence à l'égard des enfants
- §39 Mécanismes permettant de demander des comptes aux institutions

Pratiques prometteuses

- **Irlande** : Children First Inter-Departmental Implementation Group (instance statutaire réunissant ministères, Tusla, police, santé)
- **Pays-Bas** : 26 organisations Veilig Thuis vers un système de données partagé

Luxembourg : Pas de base de données centralisée, pas d'organe indépendant publiant des résultats. Le Luxembourg ne mentionne que des « instruments envisagés ».

Source: Florescu, Reporting mechanisms and practices concerning violence against children in several Council of Europe member States (2021 survey report) (Luxembourg's own submission to the comparative survey)



Contribution des medias pour créer une culture du respect des enfants

- Sensibiliser à la prévalence et aux obligations de signalement
- Rendre accessibles au public les informations sur les lois et les politiques de signalement.
- Promouvoir l'élaboration de versions adaptées aux enfants
- Protéger la vie privée et les données des enfants face aux médias

#EndChildSexualAbuseDay (18 novembre):
« Pour une couverture médiatique éthique de la violence sexuelle à l'égard des enfants »



L'édition 2026 de la journée **#EndChildSexualAbuseDay (18 novembre)**, est « [Pour une couverture médiatique éthique de la violence sexuelle à l'égard des enfants](#) ».

Le 18 novembre 2026, le Conseil de l'Europe lancera des [Lignes directrices pour des médias](#).

[Possibilité de l'adapter à](#) chaque contexte national.



Méthodologie - Analyse des dispositifs de signalement

Projet Barnahus Espagne

Méthodologie pour une cartographie des systèmes de signalement de la violence contre les enfants en Espagne et dans ses régions (résultats préliminaires)

Objectifs :

- Cartographie du cadre légal, politique et institutionnel, national et régional.
- Analyse des pratiques et obstacles rencontrés par les professionnels et bénévoles lors du signalement de violences envers les enfants.
- Identification des spécificités des cas de violences sexuelles, si pertinent.
- Évaluation de **l'alignement du système espagnol avec la Recommandation CM/Rec(2023)8** sur le renforcement des systèmes de signalement des violences contre les enfants.

Finalité:

-> **recommandations concrètes afin d'améliorer systèmes de signalement des violences**



Possibilité d'adaptation à tout contexte national



Cinq points à retenir

- 1 **Le signalement est un parcours, pas un acte isolé**
- 2 **Un seuil clair et des protocoles précis sont nécessaires**
- 3 **La participation de l'enfant et le retour aux professionnels comptent tous les deux**
- 4 **L'investissement dans la formation, le suivi, les données et la transparence est essentiel**
- 5 **Etablir une coopération interinstitutionnelle formelle et s'appuyer sur des pratiques étrangères éprouvées plutôt que repartir de zéro**



Building a Europe
for and with children



Merci pour votre attention!

Pour plus d'informations:

www.coe.int/children

children@coe.int

@CoE_children #CoE4Children